

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) -**Membres absents** : M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - 119, rue d'Auxonne - Cession d'une propriété bâtie à ICF Sud-Est Méditerranée**

Madame Popard, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition amiable, par la Ville, d'une propriété bâtie grevée d'une servitude d'alignement, située 119, rue d'Auxonne, cadastrée section CO n°37, d'une superficie de 734 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 280 000 €.

La société anonyme d'habitation à loyer modéré ICF Sud-Est Méditerranée a confirmé son intérêt d'acquérir ce bien sur lequel elle envisage, après démolition du bâti, la construction d'un immeuble de quatorze logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder ce bien à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville, à ICF Sud-Est Méditerranée, 15 bis, rue Henri Chevalier - 69317 Lyon cedex, d'une propriété bâtie située 119, rue d'Auxonne, cadastrée section CO n°37, d'une superficie de 734 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 280 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 9 FEV. 2009



